



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Publié le 13/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 10 juillet 2020

Délibération n° 2020-034
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 47

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Hélène DELNESTE à Christine PEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac est membre depuis 1948, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) dont la vocation est d'exercer les droits résultant pour les collectivités locales des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution, à l'utilisation de l'énergie électrique.

Conformément aux statuts du Syndicat modifiés en 2016, la Ville y est représentée par six délégués issus du Conseil Municipal.

Selon les dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au sein des Conseils Municipaux au scrutin secret, à la majorité absolue.

Par dérogation, compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19, l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 permet aux conseils municipaux et communautaires de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est dès lors proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville au sein de cet organisme.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'adopter le vote à main levée ;

ARTICLE 2 : sont élus Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Eric SARRAUTE, Monsieur Alain CHARRIER, Madame Claude MELLIER, Monsieur Thomas DOVICH, en tant que délégués au sein du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDDEG).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 10 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature mark that resembles a cross or a large 'A'.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 juillet 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.